

**Avis d'arrêt des prises de jeu et résiliation du règlement de jeu à aléa immédiat en ligne de La Française des jeux dénommé « 1,2,3, SAFARI »**

**Article 1**

Les prises de jeu sur internet du jeu à aléa immédiat en ligne « 1,2,3, SAFARI » pour laquelle s'applique le règlement de l'offre de jeux à aléa immédiat en ligne ainsi que l'annexe, relative au jeu dénommé « 1,2,3, SAFARI » sont arrêtées en principe dans la journée du 13 mars 2025. Si cette date ne pouvait pas être respectée pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr).

Par dérogation à l'article 3.1 de ce même règlement les prises de jeu dont le statut est « en cours » à la date d'arrêt du jeu « 1,2,3, SAFARI » pourront être terminées jusqu'au 27 mars 2025.

Par conséquent, l'annexe au règlement de l'offre de jeu à aléa immédiat en ligne relative au jeu dénommé « 1,2,3, SAFARI » est résiliée à compter du 28 mars 2025.

Fait le 12 mars 2025,

Par délégation de la Présidente directrice  
générale de La Française des jeux

Charles Lantieri